

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. a
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Lafitte et Co, place de Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS.

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 10 Février 1872.

L'entrée de M. Victor Lefranc au ministère de l'intérieur et celle de M. Goulard au ministère de l'agriculture et du commerce, est l'objet des commentaires de toute la presse parisienne. Le nom de M. de Goulard est salué avec une sympathie unanime, si ce n'est dans le camp de MM. les radicaux. Il y a, au contraire, des réserves sur ce qui regarde M. Victor Lefranc. On craint son entourage.

M. Victor Lefranc est, en effet, un républicain très honnête, très loyal, animé des sentiments conservateurs les plus éclairés, tandis que autour de lui, les convictions monarchiques paraissent avoir fait place aux aspirations Gambettistes. Nous souhaitons que la présence de M. Victor Lefranc tempère le zèle des convertis, assez heureux pour avoir aperçu une lumière inconnue, et nous ne doutons pas que son indépendance, sa justice et sa modération serviront d'exemple à ses subordonnés.

Si M. Victor Lefranc veut faire aimer la République, il ne faut pas que certains départements soient livrés à de hautes influences, qui usent et même abusent de leur autorité et de leur position officielle.

Une complication très-sérieuse vient d'éclater entre l'Angleterre et les États-Unis. On trouvera à la Revue des journaux et aux Dernières nouvelles tous les renseignements nécessaires.

On croit à Versailles que ce conflit s'apaisera, attendu qu'il traîne depuis la guerre de sécession sans jamais avoir fait craindre une rupture. Mais on dit que l'Angleterre doit sigülièrement regretter sa politique d'abandon à l'égard de la France. Nous aurions été pour elle un soutien puissant dans les circonstances actuelles, tandis qu'elle a rendu notre concours impossible au lendemain de la défaite.

L'avenir montrera bien plus clairement encore combien la France vaincue fait défaut à l'Europe et à la paix du monde.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 8 février.

L'affaire Susanne paraît arrangée. On assure que le général a donné sa démission de directeur de l'ar-

tillerie et que, par suite, la commission des marchés a renoncé à porter l'affaire devant l'Assemblée.

Il se confirme que le préfet de la Seine, M. Léon Say, a retiré sa démission.

On dément le bruit de la retraite de M. Calmon, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur.

La commission chargée d'examiner le travail des enfants dans les manufactures, a décidé hier qu'il y aurait deux inspecteurs généraux, plus un inspecteur particulier par région. Ces inspecteurs seront nommés par l'Etat sur la présentation d'une commission centrale permanente.

La commission d'initiative a pris en considération la proposition de M. Botton concernant la réorganisation du conseil d'Etat.

On ignore encore quel sera le successeur de M. de Goulard à la légation de Rome; mais, comme il n'y a pas péril en la demeure, et que ce poste est provisoirement rempli par un diplomate habile, il est possible que cette nomination se fasse attendre encore quelque temps. Je vous répète, du reste, que nos relations avec la cour d'Italie sont bonnes et qu'il n'y a rien de vrai dans le bruit, mentionné par plusieurs journaux, que des explications auraient été réciproquement demandées sur le fait de préparatifs ou de fortifications militaires. Il est inexact que l'Italie fasse des travaux de fortifications du côté de Nice, et quant à nous, on sait fort bien, de l'autre côté des Alpes, que, si nous avons des préoccupations militaires, elles n'ont pas pour objectif Rome et l'Italie.

Je crois savoir que les derniers avis diplomatiques de Londres et de Washington sont de nature à diminuer, sinon à dissiper encore complètement des craintes qu'avait d'abord fait naître le différend anglo-américain. Le cabinet des Etats-Unis, peut-être sous l'influence de préoccupations électorales, a mis une sorte d'amour-propre à faire figurer dans ses réclamations les pertes indirectes résultant des courses de l'Alabama. Mais il ne s'est jamais fait illusion sur l'accueil qui leur était réservé soit de la part de l'Angleterre, soit auprès du tribunal arbitral, et il n'est guère douteux aujourd'hui, qu'après avoir fait beaucoup de bruit, cet incident, comme tant d'autres, ne se résolve en fumée.

Les bureaux doivent nommer aujourd'hui la commission chargée d'examiner la proposition Ducrot, tendant à autoriser des poursuites contre MM. Rouvier et Pierre Lefranc. On s'est occupé, dans les réunions parlementaires d'hier soir, de la marche à suivre à cet égard. Faut-il faire comparaître les deux prévenus à la barre de l'Assemblée et leur infliger une peine disciplinaire? Faut-il les renvoyer devant une cour spéciale? Ou bien faut-il simplement les dépouiller pour la circonstance de leur inviolabilité parlementaire et les confondre dans les poursuites dirigées contre les autres prévenus? C'est ce dernier avis qui a paru prévaloir hier et qui, sans doute, prévaudra aujourd'hui dans les discussions des bureaux.

Quelques journaux ont parlé de tentatives pour la fusion ou du moins le rapprochement du centre gauche et du centre droit, en vue de former un groupe puissant et compacte pouvant servir de base solide au gouvernement actuel. Il serait fort désirable, sans doute, qu'il en fût ainsi, mais si réellement ces tentatives ont eu lieu, il est très-visible qu'elles sont restées jusqu'ici sans résultat. On peut même dire, sans craindre de se tromper, que, loin de se rapprocher, le centre droit et le centre gauche tendent à s'éloigner.

Une feuille radicale prétend ce matin que M. Thiers aurait sollicité l'appui du duc d'Aumale en lui promettant sa succession politique. Cette rumeur n'a pas même le mérite de la vraisemblance, car personne, dans les régions parlementaires, n'ignore les rapports assez froids qui, depuis assez longtemps déjà, existent entre la présidence et le parti orléaniste.

C'est aujourd'hui que doivent comparaître devant le 6^e conseil de guerre, les assassins des dominicains d'Arcueil.

Dans les cercles orléanistes, on déclare complètement apocryphe la lettre du comte de Paris au comte de Chambord publiée hier par le Gaulois.

Il n'y a rien de vrai dans la nouvelle donnée par un journal du soir, que de fortes patrouilles surveillent les routes conduisant de Paris à Versailles.

Il n'est pas exact que la Prusse ait proposé de nous remettre tout ou partie des trois milliards moyennant la cession de la Cochinchine ou d'une autre de nos colonies.

Il est sérieusement question de la suppression de quelques tribunaux de première instance, ceux naturellement qui sont le moins occupés.

Des quatre individus récemment arrêtés à Epernay pour tentative de meurtre sur un Prussien, trois ont été relâchés. Le quatrième a comparu hier devant un conseil de guerre prussien qui s'est déclaré incompétent et l'a renvoyé devant un autre conseil siégeant à Nancy. On espère qu'il n'y aura pas de condamnation capitale.

Revue des Journaux

Journal des Débats

Le parlement anglais vient de reprendre ses séances. La partie la plus importante du discours d'ouverture est celle qui se rapporte au différent avec les Etats-Unis. Il y est dit que des mémoires ont été soumis au tribunal arbitral de Genève par chacune des deux puissances qui ont signé le traité de Washington, mais que dans le Mémoire américain figurent des réclamations qui, selon l'opinion du gouvernement anglais, ne sont pas du ressort des arbitres. Une communication amicale a été adressée à ce sujet au cabinet de Washington. Ce court exposé de la situation contient la confirmation officielle de ce que la presse anglaise avait dit sur le même sujet. Le différent porte donc uniquement sur l'interprétation du traité et la bonne foi du gouvernement anglais dans cette affaire paraît hors de doute. L'étonnement que l'interprétation américaine du traité excite en Angleterre prouve en effet qu'elle était des plus inattendues, et que le cabinet de Londres n'a jamais cru signer un engagement pour les dommages indirects que l'on réclame aujourd'hui à Washington. La discussion posée sur ce terrain ne nous paraît plus être de la compétence du tribunal de Genève.

Dans la séance de la Chambre des Communes qui a suivi la lecture du Message royal, M. Disraeli, entre autres attaques dirigées contre le ministère, a voulu le rendre responsable de la rédaction defectueuse de ce malheureux traité de Washington, et l'on ne saurait dire que cette accusation du brillant orateur de l'opposition manque tout à fait de fondement. Le ministère a eu en effet le tort de laisser subsister dans le traité un article assez peu précis pour permettre l'interprétation qu'en donnent aujourd'hui les Américains. M. Gladstone a essayé de se justifier en ajoutant que le cabinet acceptait toute la responsabilité du traité. Il ne pourrait pas d'ailleurs faire autrement, puisque ce traité a été accepté et signé par les ministres actuellement au pouvoir. Bon ou mauvais il est leur œuvre. Nous n'avons, au surplus, sous les yeux qu'un résumé très succinct du discours de M. Disraeli et de celui de M. Gladstone. Ces deux orateurs ont qualifié très durement les réclamations des Américains. M. Disraeli a dit qu'elles étaient « aussi outrées qu'insensées, » et que le gouvernement pourra compter pour les combattre sur l'appui du

Parlement et du pays. Le ministre n'a pas tenu un langage moins énergique; il a déclaré que les demandes des Etats-Unis étaient « absurdes » et qu'elles ne pourraient pas être accueillies, même par un peuple réduit à la dernière extrémité. A la Chambre haute, lord Granville traitant le même sujet avec plus de mesure et de modération, a dit que le gouvernement ne sacrifierait pas les droits du pays, et qu'il ferait tous ses efforts pour amener une solution satisfaisante.

En ce qui concerne le traité de commerce de 1860, le Message nous apprend que diverses communications ont été échangées entre les deux gouvernements de France et d'Angleterre pour arriver à une entente sur les modifications à introduire dans ce traité, mais que cette entente n'a pu s'établir. De part et d'autre cependant on est animé d'un « vif désir qu'il ne survienne aucun incident de nature à refroidir les sentiments de cordialité qui existent depuis si longtemps entre les deux pays. » Lord Granville a tenu à peu près le même langage à la Chambre des Lords, et il a assuré en terminant que « la nature pacifique des relations de l'Angleterre avec la France n'a pas été troublée. » Il n'est pas d'ailleurs inutile d'ajouter que la pensée d'arriver à une entente qui permettrait de ne pas dénoncer le traité de commerce ne paraît pas encore complètement abandonnée. On assure que le duc de Broglie, qui vient de repartir pour Londres, doit entamer de nouvelles négociations à ce sujet. Il faut reconnaître cependant que le passage du discours de la reine cité plus haut ne laisse pas beaucoup d'espoir.

Le gouvernement s'est reconstitué aussi bien qu'il pouvait le faire dans les circonstances anormales où nous nous trouvons. On peut dire qu'il est retourné à sa constitution première, celle qu'avait produite l'espèce de convention indéterminée connue sous le nom de pacte de Bordeaux, et à laquelle on aurait pu donner le nom de trêve des partis. Tout le monde a vu avec regret M. Casimir Périer quitter le ministère de l'intérieur, et tout le monde se félicitera d'y voir entrer M. Victor Lefranc. Libéral quoique républicain, ou républicain quoique libéral, très justement considéré dans sa vie publique comme dans sa vie privée, et jouissant de l'affection autant que de l'estime de ses collègues, nul ne pouvait mieux que M. Victor Lefranc représenter l'esprit de conciliation et d'apaisement qui est si nécessaire à la situation actuelle. M. de Goulard représentera également, avec une autre origine et d'autres tendances, le même sentiment de transaction qui avait présidé à la formation du premier ministère de M. Thiers. Au fond, c'est toujours la continuation du provisoire, et nous nous retrouvons comme devant avec un gouvernement personnel et une Chambre impersonnelle.

Patrie.

Tout le monde sent fort bien qu'avec un personnel ministériel en plus, un personnage ministériel en moins, les choses demeurent dans le même état où elles étaient, c'est-à-dire que le seul ministre de l'intérieur et le seul ministre du commerce, c'est encore et toujours M. Thiers. Nous n'avons nul dessein de récriminer contre ce fait, qui nous semble à peu près inévitable, étant donnés les hommes de la situation.

Français

Il y a deux politiques, la grande et la petite. C'est la petite que l'on a choisie. M. de Goulard prend le portefeuille du commerce et M. Victor Lefranc passe à l'intérieur. Nul n'estime plus que nous le caractère de M. V. Lefranc; nous n'avons pas oublié qu'en plus d'une circonstance, depuis qu'il est à la Chambre, il a donné des preuves de l'élevation de son patriotisme, de son esprit de conciliation et de sa chaleur de cœur. Mais M. Victor Lefranc était un député de la gauche, et, certes, son arrivée au poste de l'intérieur n'est pas de nature à donner au ministère l'homogénéité et la direction ferme qui lui manquent et dont tous ont besoin. Nous ne nous rapprochons pas du régime parlementaire; nous nous en éloignons plutôt en voyant augmenter la part de la minorité dans le cabinet.

Liberté.

La crise est terminée. M. Thiers a enfin trouvé des ministres. M. de Goulard arrive au commerce et M. Victor Lefranc passe à l'intérieur. M. Calmon ne bronche pas encore!

La combinaison nouvelle est parfaitement de notre goût, autant, voulons-nous dire, que peut en être une combinaison ministérielle, dans les circonstances actuelles surtout. Est-ce à dire que nous attendons de cette dernière de meilleurs résultats que les précédentes? Non.

Etant donnée une organisation administrative obstinément vicieuse comme l'est la nôtre, nous ne fondons pas plus d'espérances sur un cabinet quel qu'il soit, que nous n'en fondons sur le meilleur des impôts.

Comme ils ne parlent jamais, comme ils écrivent peu et votent rarement, les princes d'Orléans sont l'objet d'une curiosité générale.

Assurément, écouter aux portes n'est point notre affaire; mais pour satisfaire la curiosité du public, nous ne croyons pas manquer aux convenances en répétant ce qui a été entendu par un de nos amis.

Il se trouvait — retour de l'Assemblée — dans le même wagon que les princes qui avaient honoré de leur présence et de leur attention la discussion poursuivie sur la proposition de M. Tréveneuc, relative à l'organisation des conseils généraux, en cas de dissolution violente de l'Assemblée nationale.

Le discours improvisé de M. Baragnon était la dernière impression que chacun emportait de la séance. En mettant le pied dans le wagon, le prince de Joinville exhalait sa mauvaise humeur contre la théorie anti-révolutionnaire du leader légitimiste. « Le croiriez-vous, s'écria-t-il, Baragnon attaque la légitimité de la révolution de 1830? » — La-dessus le prince, taciturne et rhumatismal, boutonna son paletot et s'endormit.

Le duc d'Aumale, lui, s'arrêta, causant avec un ami, du système de résistance légale contre les coups d'Etat et les révolutions, développé par M. de Tréveneuc. Cet honorable orateur avait soutenu avec une certaine chaleur que les conseils généraux, doués d'une vie réelle et du pouvoir de se coaliser au lendemain du 2 décembre, auraient pu arrêter la propagation du mouvement césarien dans les provinces.

« Il n'y a pas de conseils généraux — dit le duc — même composés d'hommes courageux et intelligents, qui puissent entrer en lutte avec un habile et rapide coup de filet exécuté de la capitale au moyen des préfets et avec l'appui des masses, qui sont gagnées d'avance à toutes les actions d'éclat. »

Et nunc erudimini.

Le Soir

Quelle situation!

Si M. Thiers vient à mourir, c'est le chaos! S'il se retire, c'est le chaos encore! Si un ministre s'en va, c'est le chaos! Si le ministère tout entier donne sa démission, c'est le cataclysme! L'avenir de la France, la résurrection de la patrie, la délivrance du territoire, l'affranchissement du sol, la stabilité des fortunes, la sécurité du travail, la garantie des existences, tout cela tient à la semelle des bottes d'une dizaine de personnages, fort honorables assurément, bien pensants et bien voulant, mais à coup sûr impuissants, mais, après tout, soumis aux lois communes de la nature. S'ils restent, tout va; s'ils partent, rien ne va plus.

En vérité, il ne faut pas s'arrêter trop long-

temps à de pareilles pensées: on deviendrait fou.

INFORMATIONS

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Bouisson, pour l'organisation par l'Assemblée d'une souscription nationale, conclut au rejet de cette proposition, par ce motif que, tout en laissant l'initiative privée poursuivre le développement de son œuvre, le gouvernement, de concert avec l'Assemblée, recherche un système sûr et pratique pour arriver à créer les ressources nécessaires en vue du paiement de l'indemnité, et à obtenir l'évacuation du territoire.

La sous-commission des finances, qui, à l'occasion de la proposition de M. de Soubeyran, a été saisie de divers systèmes d'emprunts pour la libération du territoire, a entendu M. Mallet, régent de la Banque, et plusieurs banquiers.

Une opinion qui semble rencontrer de nombreuses adhésions, c'est qu'au lieu de chercher des combinaisons nouvelles dont on peut redouter l'insuccès, il faudrait uniquement émettre un emprunt par souscription publique en 5 0/0, au même taux que la dernière émission, les bénéfices importants qui ont été réalisés sur la souscription du dernier emprunt étant une garantie certaine du succès de la souscription nouvelle.

Une première colonne d'Alsaciens émigrant en Algérie, partira d'Alsace le 15 février.

Le *Journal de Bruxelles*, organe du ministère belge, croit savoir que M. Thiers aurait de nouveau offert au Pape un asile en France.

Le *Times*, de Londres, prétend que le général Trochu a l'intention de poursuivre le *Figaro* en diffamation.

Cette nouvelle concorde avec nos propres renseignements. Le général aurait l'intention, croyons-nous, de confier la défense de sa cause à M^e Allou.

(*Journal de Paris*).

Le bruit court que la gauche prépare un manifeste pour réclamer de nouveau la dissolution de l'Assemblée. Nous reproduisons cette nouvelle sous toute réserve.

(*Journal de Paris*).

Il est question de la construction immédiate d'une flottille de ballons destinés à surveiller l'atmosphère entre Douvres et Calais.

Le matériel de cette flottille serait construit sous la direction de M. Dupuy de Lôme.

Le *Times* publie le télégramme suivant:

« Le Manifeste du comte de Chambord ayant rendu la fusion plus difficile, il se forme à présent un parti composé de tous les éléments conservateurs, à l'exception des membres de l'extrême droite, et dont le programme serait de substituer une fusion parlementaire à une fusion « personnelle » et de former « un parti de l'Union monarchique parlementaire. »

» On regarde comme une indication de ce mouvement la nomination faite par le 13^e bureau du duc d'Aumale comme président, et de M. de Dampierre, un légitimiste, comme vice-président. »

On télégraphie également de Paris au *Times*:

« D'après les dernières informations, le comte de Chambord ne quittera pas Frohsdorf avant le 15. Auparavant, il exposera d'une manière précise, mais dans une forme qui n'est pas encore déterminée, son programme politique et le système de gouvernement qu'il se propose d'adopter dans l'éventualité de son avènement au trône de France. Cette publication précédera probablement celle du programme politique que le centre droit a chargé une commission de préparer. »

La presse allemande s'occupe beaucoup d'un discours prononcé par M. de Bismark, le 31 janvier, dans la Chambre des députés prussiens contre la suppression de la division catholique du ministère des cultes. Cette suppression a été regardée comme une atteinte grave au principe de parité entre les confessions religieuses. Les députés catholiques du Langtag ont donc protesté, et ils ont provoqué l'intervention dans le débat de M. de Bismark, qui est venu au secours du nouveau ministre des cultes.

Cette grave controverse est loin d'être épuisée: de la Chambre prussienne elle a passé dans les journaux. Les catholiques ne semblent nullement se laisser intimider, et il sera curieux de voir de quelle façon s'y prendra M. de Bismark pour faire prévaloir, jusque dans le domaine de la conscience, son fameux principe: « La force prime le droit. »

(*France*).

On assure qu'une réconciliation complète s'est opérée entre M. Rouher et M. Emile Ollivier. On parle d'une lettre écrite par l'ancien chef du cabinet du 2 janvier à l'ancien ministre d'Etat, lettre dans laquelle M. Emile Ollivier annonce que, lors de son retour à Paris, sa première visite sera pour M. Rouher.

Les ballons dirigeables

Nous lisons dans le *Journal des Débats*:

Hier a eu lieu à Vincennes la première ascension de l'aérostat dirigeable de M. Dupuy de Lôme, dont la construction avait été commencée pendant le siège de Paris. Ce ballon a, comme on sait, la forme ovoïde, il mesure 45 mètres de longueur sur 18 mètres de largeur. Sa nacelle également allongée de 10 mètres de longueur, porte à l'une de ses extrémités une hélice à deux branches dont chacune ne mesure pas moins de 10 mètres de développement. On se rappelle que M. Dupuy de Lôme s'était proposé simplement, non pas de marcher contre le vent, ce qui est inadmissible, mais bien de parvenir à faire avec le vent un angle déterminé et d'autant plus ouvert que la brise serait elle-même plus faible. La question ainsi réduite présente encore un très-grand intérêt, car on pourrait se diriger dans certaines limites.

Le problème à résoudre était triple; il fallait obtenir d'abord un tissu imperméable au gaz, permettant de maintenir rigide le ballon pendant tout le temps du voyage, et de réduire ainsi au minimum la résistance du vent; il fallait combiner un système évitant à la montée ou à la descente la perte de lest ou du gaz; il fallait enfin trouver les formes de l'hélice les plus convenables à la progression dans l'air et l'agencement le plus léger et le plus pratique. Ces trois conditions ont été réalisées par le savant ingénieur. Le ballon ne perd pas, et les hélices, simplement mues à bras d'hommes, ont paru produire un avancement de 3 mètres à la seconde.

A une heure et demie, l'aérostat gonflé d'hydrogène pur, est parti de Vincennes, emportant M. Dupuy de Lôme, M. Zédé, ingénieur de la marine, et des marins pour la manœuvre. Le vent était malheureusement fort à la surface de la terre et naturellement encore plus violent vers 1,000 mètres, altitude à laquelle est immédiatement monté l'aérostat. Les hélices ont été mises en mouvement, et ont, en effet, modifié la direction qu'aurait dû prendre l'appareil sous la seule impulsion du courant d'air. M. Dupuy de Lôme a été atterrir en un point à peu près désigné à l'avance; il est descendu à Mondécourt, canton de Noyon, à 110 kilomètres de Paris.

Cette première tentative paraît confirmer le calcul de M. Dupuy de Lôme. Il est à souhaiter qu'une nouvelle ascension faite dans des conditions de calme atmosphérique plus favorables vienne mieux mettre en relief la véritable influence des hélices sur la direction de l'aérostat.

On écrit de Provins, 5 février, au *Figaro*: Hier, dimanche 4 février, Provins a été le théâtre d'une de ces agressions dont l'armée est trop fréquemment l'objet.

Depuis quelques temps les officiers étaient en butte à des insultes et à des provocations qui leur étaient adressées par les gens mal famés de la localité. Ces insultes se résument d'habitude dans les paroles suivantes: « Voilà les Versaillais qui vont prendre leur nourriture! ils n'étaient pas aussi fiers à Sedan, » etc., etc. Ces menaces, remontant déjà à plusieurs jours, devaient produire leur effet dans la soirée du 4 février.

Il était sept heures: les officiers sortaient

de leur pension, lorsque les deux qui marchaient en tête furent heurtés et bousculés par trois individus venant en sens contraire, et qui à la suite des observations qui leur furent faites sur cette manière brutale de se promener, se jetèrent sur les deux officiers et portèrent à l'un d'eux un coup de compas à la tête. L'officier, se sentant blessé, mit le sabre à la main tandis que son camarade saisissait un des assaillants au collet. Mais aussitôt huit ou dix individus surgirent et vinrent renforcer les trois premiers agresseurs.

Le reste des officiers sortait alors de l'hôtel; plusieurs d'entre eux mettant immédiatement le sabre à la main, n'eurent pas de peine à dégager leurs deux camarades, et les assaillants s'enfuirent dans toutes les directions, non sans avoir arraché le fourreau de sabre et le ceinturon de l'officier blessé.

En se sauvant, l'individu qui avait frappé le premier officier, se sentant saisi par un autre, le frappa au cou de son compas pour se dégager.

L'officier tomba sur un genou; mais se relevant aussitôt et tirant son sabre il atteignit son adversaire qui fuyait, et lui asséna un si violent coup sur la tête, que la lame du sabre en fut brisée. L'individu ramassé et arrêté, fut conduit chez le commissaire de police, où il déclara être ouvrier charpentier, ancien zouave et avoir frappé les deux officiers, ajoutant toutefois qu'il regrettrait d'avoir commis cet acte.

A la suite de cet événement, l'autorité militaire crut devoir prendre immédiatement des mesures de prudence, et de fortes patrouilles sillonnèrent la ville toute la nuit, dissipant les groupes qui, par parenthèse, dans leurs discours étaient plutôt hostiles à l'armée qu'aux misérables auteurs de cet attentat. De plus, un poste fut installé immédiatement à l'Hôtel de ville, pour assurer la sécurité publique. En résumé, dans cette triste affaire, une grande partie de la population et l'autorité municipale se sont montrées d'une grande faiblesse.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Fin de la séance du 7 février.

M. Raoul Duval estime que les articles qui pouvaient mériter les poursuites le lendemain ou le surlendemain ne méritent plus, après trois mois écoulés, que le dédain et l'oubli.

Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, l'orateur propose cet ordre du jour:

« L'Assemblée nationale, rendant justice au travail de ses commissions et dédaignant les critiques outrageantes pour elles, qui auraient pu mériter une prompt répression, refuse comme tardives les poursuites qui lui sont demandées. »

M. Dufaure, garde des sceaux. — Pour le plaisir de jeter un blâme sur les poursuites exercées, je vous supplie de ne pas exposer la dignité de la commission des grâces. Si nous avions eu une cour martiale, nous lui aurions déferé immédiatement les articles. Dès le 9 décembre, aux termes de la loi, j'ai déposé la demande d'autorisation de poursuites. Je n'ai rien fait pour obtenir des ajournements.

Mais d'autres lois urgentes ont absorbé vos moments. D'ailleurs, eussiez-vous statué, il y a quinze jours, les poursuites n'auraient pas commencé plus tôt; car rappelez-vous que, si le jury est une mesure libérale, il a ses inconvénients; les assises ne s'ouvrent que tous les trois mois, et les premières auront lieu le 19 février.

Le jury ne sera pas appelé, comme semble le craindre le préopinant, à émettre son opinion sur la politique de l'Assemblée, mais simplement à décider si un journal qui a appelé les membres de la commission « bourreaux » doit être condamné.

Je demande avec instances à l'Assemblée d'autoriser les poursuites. (Très bien! à droite.)

M. Edouard Millaud dit qu'il faut juger en conscience; qu'il importe à l'honneur de l'Assemblée (Bryant exclamations à gauche.) de demander la division, et de se prononcer sur chacun des articles après l'avoir entendu. On ne peut faire des exécutions de la presse en masse. (Bruit à droite.)

M. Dufaure, garde des sceaux, explique que l'Assemblée n'est pas appelée à juger elle-même les articles.

M. Pascal Duprat rappelle la commission à l'exécution de sa promesse, puisqu'il dit dans le rapport: « Ces articles vous seront lus. »

M. le rapporteur. — La commission a fait plus, elle a déposé les articles à la gesture.

La proposition Duval est rejetée. Le projet de la commission est adopté au scrutin par 445 voix contre 143.

Les journaux poursuivis aux termes de ce projet sont:

- 1^o Le *Republicain de Tarn-et-Garonne*;
- 2^o L'*Indépendance de Savoie*;
- 3^o Le *Phare de la Loire*;

- 4° L'Indépendant de la Charente-Inférieure ;
- 5° La République de Montpellier ;
- 6° L'Avenir d'Auch ;
- 7° Le Réveil de Lot-et-Garonne ;
- 8° Le Patriote savoisien ;
- 9° Les Travailleurs unis de Rochefort ;
- 10° Le Républicain de l'Aveyron.

Séance du 8 février.

On a discuté le projet de loi sur la mise à la retraite des magistrats. M. Bidard, rapporteur, a défendu le projet de la commission, attaqué par M. Arago. La séance a été levée après un discours de M. de Gavardie.

La commission à laquelle a été renvoyé l'article 3 de la proposition de M. de Tréveneuc, n'a pu présenter encore l'article modifié.

Chronique locale et méridionale.

M. Lallemand (René-Léon), capitaine de la mobile du Lot, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

La Commission de décentralisation, pour la mise à l'étude de la nouvelle loi municipale, vient de fixer les conditions d'éligibilité.

Pour être éligible au conseil municipal, il faudra deux ans de domicile dans la commune et l'inscription au rôle d'une des quatre contributions.

Cette décision n'a été prise qu'à une faible majorité.

Mandement pour le St temps de Carême

DISPOSITIF

1° En vertu d'un Indult du Souverain Pontife, Nous permettons, pour le Carême, l'usage des aliments gras, les dimanche, l'undi, mardi et jeudi de chaque semaine, depuis le jeudi après les Cendres jusqu'au jeudi de la semaine de la Passion.

Les personnes qui sont obligées au jeûne ne peuvent user de cette permission qu'au repas principal.

2° Les jours où la viande est permise, il est interdit de manger en même temps du poisson, même le dimanche.

3° Nous continuons, pour le Carême et pour toute l'année, la permission d'employer la graisse et le lard haché dans la préparation des aliments maigres, en exceptant les collations et les trois derniers jours de la semaine Sainte.

4° Nous autorisons l'usage des œufs, tous les jours de Carême, excepté le Vendredi Saint, et celui du laitage à la collation pendant toute l'année.

5° Les Confesseurs peuvent accorder des permissions plus étendues aux personnes qu'ils jugeront avoir des raisons suffisantes.

6° Tous ceux qui useront de la dispense générale de l'abstinence, ou qui obtiendront des permissions particulières, sont obligés rigoureusement et sous peine de nullité de la dispense, de faire une aumône proportionnée à leur fortune et à l'étendue de la dispense obtenue. — Cette aumône sera remise à MM. les Curés pendant le Carême ou versée à la quête de Pâques.

Cette quête sera faite dans toutes les Eglises paroissiales à l'office que MM. les Curés jugeront plus opportun, et dans toutes les chapelles particulières, à la messe principale.

Toute autre quête est interdite ce jour-là.

7° On fera, au moins deux fois dans la semaine, une instruction sur les principaux devoirs du christianisme, afin de disposer les infidèles à bien remplir le devoir pascal, et ces jours-là, on donnera la bénédiction avec le St-Ciboire.

8° Nous serions heureux que MM. les Curés puissent se faire aider par leurs confrères voisins, et donner ainsi à leurs paroissiens l'attrait d'une parole nouvelle. — Nous donnons, à cet égard, toutes les permissions nécessaires.

9° Le temps pascal commencera le quatrième dimanche du Carême, pour finir le dimanche du Bon Pasteur.

La communion pascale doit se faire dans l'Eglise paroissiale ; il n'en est pas de même de la confession qui peut se faire à tout prêtre approuvé.

10° Par un Indult spécial du Souverain Pontife, Nous donnons la permission de faire gras tous les samedis de l'année, à l'exception des samedis de Carême, de Vigile et de Quatre-Temps. Le Souverain Pontife engage ceux qui useront de cette permission à faire, comme compensation, quelques œuvres de piété et de charité.

11° Comme les années précédentes, l'usage des aliments gras est permis les trois jours des Rogations.

Un honorable habitant de Sérignac, nous adresse une réponse à une lettre anonyme qu'une feuille locale a publiée contre le curé de cette paroisse.

Ce tissu d'infamies, répandu à profusion dans l'endroit, a produit juste un effet contraire à celui qu'on se proposait : Un grand nombre de personnes de Sérignac, ont été tellement indignées, que Dimanche dernier, à la sortie de la première messe, elles se sont rendues en foule auprès de leur pasteur, pour lui témoigner leur attachement et couvrir de honte ceux qui se servent de semblables moyens pour décrier la religion et les prêtres.

Cette manifestation suffit. Répondre à certaines gens c'est s'abaisser. La dignité le défend. Nous espérons que notre honorable correspondant de Sérignac le pensera comme nous.

M. Miran, conseiller de préfecture des Pyrénées-Orientales, est nommé conseiller de préfecture de l'Aude, en remplacement de M. Richoud.

M. Richoud est nommé conseiller de préfecture des Pyrénées-Orientales.

Dans une lettre adressée au journal le Temps, M. Taine développe une idée fort juste, et qu'il est facile de mettre à exécution.

M. Taine fait d'abord la remarque que le parti radical est le seul qui, jusqu'à présent, ait fait des efforts sérieux pour la diffusion de ses journaux en province, qui envoie gratuitement ses feuilles aux cafés des petites villes, aux cabarets des campagnes. Les progrès du radicalisme sont dus en grande partie à cette détestable propagande. Dès lors, pourquoi ne pas la combattre par une propagande des bons journaux ? Pourquoi l'habitant de petites villes ou des campagnes qui reçoit des journaux honnêtes ne les distribuerait-il pas autour de lui, après les avoir lus ? Pourquoi ne les ferait-il pas circuler entre les mains des gens les plus sensés et les plus écoutés de chaque paroisse, de ceux dont l'opinion, à la longue, entraîne l'opinion des autres ?

Lorsque cette idée aurait été sérieusement appliquée, pendant deux ou trois années, qui sait si on ne retrouverait pas alors, dans les votes l'action lente, l'infiltration sûre des journaux honnêtes ?

On signale dans les départements la fermeture, par ordre de l'autorité administrative, des sociétés et chambrées républicaines qui étaient écloses en toute liberté et sans autorisation pendant la période aiguë du système républicain provisoire.

La gendarmerie a changé de tenue trois fois depuis un an, et un nouvel uniforme serait, dit-on, à la veille d'être adopté.

Ce sont, ainsi que nous l'avons déjà dit, les gendarmes qui font les frais de ces changements, ce qui absorbe la presque totalité de leur solde.

Les gendarmes ont, en effet, 1,030 francs par an. Si sur cette somme ils sont encore obligés de se pourvoir d'une nouvelle tenue, tous seront hors d'état de pourvoir à l'entretien de leurs familles.

Ne serait-il pas juste d'accorder à chaque gendarme une première mise pour chaque changement d'uniforme ?

Cette mesure a été prise plusieurs fois par les anciens ministres de la guerre, qui accordaient aux officiers de l'armée une indemnité pour les changements de tenue.

La reconstitution des matricules de la Légion d'honneur, des décorés de la médaille militaire ou d'ordres étrangers se poursuit activement, et de nombreux documents ont déjà été transmis à la grande chancellerie.

Nous croyons utile de rappeler que ce travail concerne non-seulement les titulaires vivants, mais encore les titulaires décédés. Les familles de ces derniers doivent donc produire les brevets aux mairies de leurs communes qui sont chargées de dresser les états individuels et de les faire parvenir à la grande chancellerie par l'entremise de la préfecture.

Nous lisons dans le Journal de Bordeaux : On nous apprend que l'autorisation de représenter Rabagas à Bordeaux, a été refusée par l'administration préfectorale.

Un incendie s'est déclaré à la maison des époux Vixes propriétaires à Anglars Julliac. Ce sinistre

serait paraît-il l'œuvre de la malveillance, et le coupable serait déjà incarcéré.

M. Valéry adresse à ses compatriotes la circulaire suivante au sujet de son livre *les Martyrs du fonctionnarisme* :

Ce livre n'est pas, comme son titre pourrait le faire croire, à l'adresse seule des fonctionnaires ; c'est une étude où, sous la forme du roman, l'auteur a envisagé, à son point de vue, l'un des plus graves problèmes de notre état social : *Le fonctionnarisme*.

Douze cents exemplaires vendus en deux mois, sans une seule ligne de réclame, témoignent moins du talent de l'écrivain que de l'opportunité de sa publication, et c'est sur l'intérêt même du sujet qu'il compte, pour oser faire de cet écrit l'objet d'une circulaire spéciale à ses compatriotes.

Vivement désireux de les faire juges de ses tendances, convaincu d'ailleurs que son œuvre ne sera pas sans quelque profit pour ceux qui la liront, il a réduit à 2 fr. 50, pour le département du Lot seulement, le prix de son livre invariablement vendu 3 fr. 50 partout ailleurs.

Audacieux peut-être jusqu'à la témérité dans ses aperçus économiques, M. Valéry s'est étudié à se tenir à distance des questions purement politiques. Une œuvre ne saurait être vraie ni durable, si elle n'a d'autre élément de vie que les passions du moment ; et voilà pourquoi il ne fait appel, aujourd'hui-même, à aucune sympathie de parti, en faveur de son livre.

Mais ce qu'il ne craint pas d'invoquer, c'est sa qualité d'enfant du Lot, par laquelle il s'est toujours plu à expliquer l'accueil bienveillant fait à ses précédentes productions.

Le moment est mal choisi, sans doute, pour une publication littéraire ; mais ce roman n'est pas seulement une production fantaisiste :

L'auteur a voulu montrer surtout ce que le fonctionnarisme crée de dangers pour l'Etat, ce qu'il éveille de convoitises, prépare de déceptions et engendre de haines.

A ses yeux, les révolutions et notre décadence morale n'ont pas d'autre origine. Or, si les désastres de la patrie réclament tous nos sacrifices, il est surtout urgent d'en rechercher les causes, et tel a été le but des *Martyrs du fonctionnarisme*, dont M. Jules Janin, de l'Académie française, disait, à la date du 29 janvier 1872 : « Composition bien faite, attachante et qui prouve à tout venant les vices de l'administration française et les misères de ses employés.

Nous lisons dans le Journal de Bordeaux : Nous apprenons qu'il se prépare pour la Mi-Carême une grande fête de charité au profit de la délivrance du territoire. Il s'agit d'une cavalcade historique reproduisant un grand fait l'histoire de Bordeaux.

On écrit de Toulouse, 31 janvier, au Figaro :

Les départements de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne, de l'Aube et de l'Ariège sont infestés de colporteurs, qui sous prétexte de vendre des livres, font la propagande pour l'Internationale.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 40 février 1872.

Naissances.

Coudere (Blaise-Jean), rue Donzelle. — Mendaille (Louise-Laurence), rue Nationale. — Despons (Guillaume-Paulin), à Labarre. — Moncouet (Maria), rue Nationale.

Mariages.

Huillet (François) et Marty (Marie-Jeanne). — Layton (Bazile), et Corso (Marie). — Dajean (Michel) et Poujet (Françoise). — Béliben (Jean) et Rouquié (Marie). — Gilis (Pierre) et Bouzerand (Marie-Emilie). — Verdeau (Vincent-Paul) et Forichon (Marie).

Décès.

Bourillon (Jean), dit Labarre, propriétaire, 66 ans, rue Cheval blanc. — Lafargue (Jeanne), 66 ans, rue Portail-au-Vent. — Delmas (Angéline), 8 jours, faubourg St-Georges. — Tournié (Pierre), 55 ans, hospice. — Bonnet (Marie), 62 ans, rue St-James.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Bulletin Agricole

Dans le midi, les vins ont été l'objet, pendant ces derniers jours, d'une certaine reprise. D'après la Gironde, quelques transactions ont eu lieu dans le bordelais ; seulement les achats faits se sont plus spécialement portés sur les vins de la dernière récolte, ce qui indique assez toute absence de la spéculation dans les affaires traitées. C'est toujours avec beaucoup d'hésitation que le commerce s'engage, et il n'achète, à l'heure qu'il est, qu'en suite de besoins immédiats de la consommation. Cet état de choses se maintiendra autant que dureront les incertitudes de l'avenir, toujours gros d'orages.

Le même fait est constaté dans l'Hérault, dans l'Aude et dans le Roussillon.

A Bercy, au dire du *Moniteur vinicole*, le commerce de gros semble vouloir sortir de son long recueillement, et il se demande non sans anxiété vers quels vignobles il pourra diriger ses achats. Ici c'est trop mauvais, là c'est trop cher, et tout le temps que dure cette indécision il ne part pas ou ne donne pas d'ordres. D'un autre côté le commerce de détail ne fait pas de très-bonnes affaires, en sorte que la situation ne laisse pas que d'être assez difficile pour les négociants.

Mairie de Cahors.

Cahors. — Marché du 10 Février 1872.

Blé.

En vente : 169 hectolitres. — Vendu : 114 hectolitres. — Prix moyen : 25 fr. 24 l'hectolitre.

Maïs.

En vente : 51 hectolitres. — Vendu : 38 hectolitres. — Prix moyen : 12 fr. 31 l'hectolitre.

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Si nous sommes bien informés, dit le *Courrier de France*, et nous croyons l'être, M. Calmon aurait enfin donné sa démission, et son remplaçant, désigné déjà, serait le préfet de la Dordogne.

A la Chambre des communes, M. Disraeli a attaqué vivement le paragraphe du discours royal relatif à l'affaire de l'*Alabama*, déclarant ce paragraphe absolument insuffisant et critiquant amèrement les stipulations du traité de Washington. Il a terminé néanmoins en promettant au gouvernement l'appui du Parlement et du pays dans sa résistance aux réclamations, qualifiées par lui d'outrées et d'insensées, des Etats-Unis.

M. Gladstone, à la Chambre des communes, lord Granville, à la Chambre des lords, ont déclaré que le ministère ne sacrifierait pas les droits du pays dans le différend américain, qu'il ferait tout son possible pour amener une solution satisfaisante, « mais que les demandes actuelles des Etats-Unis ne pouvaient pas être acceptées, même par un peuple réduit à la dernière extrémité par la guerre ou par une calamité nationale. »

Une dépêche de New-York assure que le ton modéré du Message de la reine d'Angleterre, en ce qui concerne la question de l'*Alabama*, a produit aux Etats-Unis le meilleur effet ; mais elle ne dit rien de l'effet qu'a pu produire le langage beaucoup moins mesuré de M. Disraeli et particulièrement celui de M. Gladstone, qui traitait officiellement la question en qualité de ministre. D'après une autre dépêche datée de Washington, le gouvernement s'est occupé du Mémoire de l'Angleterre relatif à l'arbitrage du tribunal de Genève, et il aurait décidé de ne rien changer à sa propre attitude. Le bruit court même que le général Schenck, ministre des Etats-Unis à Londres, aurait reçu des instructions dans ce sens.

C'est du moins ce que les journaux américains croient pouvoir assurer comme une nouvelle positive. Cependant le *World*, qui fait preuve d'une assez grande modération dans cette affaire, pose la question de bonne foi. Il ne craint pas de déclarer que si la réclamation relative aux dommages indirects s'est produite après qu'on a eu laissé croire aux commissaires anglais qu'elle ne serait pas soulevée, il faut avoir le courage de la retirer. Dans le cas contraire, les Etats-Unis ne doivent pas céder.

Versailles, 9 janvier.

M. de Gavardie a parlé encore pendant une heure sur le projet relatif à la magistrature, dont la discussion continue sans incident.

On prétend que les nouvelles de Londres relatives à l'affaire de l'*Alabama* annoncent une grande modération de la part de l'Angleterre, qui naturellement est très-effrayée.

Bourse de Paris.

Paris, 40 février 1872, soir.

Rente	3 p. 0/0	56,25
—	4 1/2 p. 0/0	83,15
—	5 p. 0/0	91,20

Annonces

Nous lisons dans l'Univers :
La Revue que les RR. PP. Jésuites publièrent à Paris sous ce titre : *Études religieuses*, paraît désormais à Lyon. Nous avons reçu la première livraison de cette nouvelle série (Janvier 1872), et nous n'avons pas besoin de dire avec quel intérêt nous l'avons lue, elle commence par un avis aux abonnés, où l'on donne les raisons du changement de résidence ; « il a pour but non point de créer une œuvre nouvelle, mais de donner à l'œuvre ancienne, par la réunion d'un plus grand nombre de collaborateurs, une forme et une totalité qui assurent autant que possible, son avenir. »

Nos renseignements particuliers, puisés aux

meilleures sources, nous permettent de dire que cette Revue marchera fidèlement dans la voie de sa sœur aînée, la *Civita Catholica*, et que rien ne sera négligé pour la rendre digne de l'intérêt et de la confiance des catholiques.

On s'abonne à Lyon, chez Lecoffie, rue Belle-Cour. Prix 15 fr. par an. — Les études paraissent le 15 de chaque mois.

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des capucines n° 19 ; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

Recommander, en cette saison de Rhumes et de Grippe, le Sirop et la Pâte de **Nafé de Delangrenier**, rue Richelieu, 26, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins de Paris.

IMITATIONS. — Les personnes qui font usage du **Chocolat purgatif de Desbrière**, devront vérifier, en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris.

PARFUM SANITAIRE.

Pour parfumer et purifier l'air des appartements, on jettera sur une pelle très chauffée une cuillerée à café de **Vinaigre Aromatique de Cosmacéti**. — Dépôts chez tous les parfumeurs.

M. D..., de Bruxelles, âgé de 47 ans, était atteint depuis sept ans d'une bronchite qui avait déterminé un affaiblissement physique considérable. Fatigué des médicaments, ce ne fut qu'avec peine que sur mon conseil, il se décida à tenter l'emploi de la liqueur de **Goudron de**

Guyot. Sous l'influence de ce médicament, les fonctions digestives se réveillèrent rapidement, la toux diminua bientôt. Elle était presque éteinte au bout de la sixième semaine de traitement. En trois mois la guérison fut radicale. M. D... prend encore du Goudron et jure bien qu'il n'abandonnera jamais l'usage.

Docteur VAN HOLSBECK de Bruxelles

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU **CHOCOLAT-MENIER**

IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER

le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Recueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

EN VENTE :

Chez : MM. Crayssac ; Calmette ; Bourion ; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. — Chez M. Delbos, libraire à Figeac

Avis très important, surtout pour les propriétaires vigneronniers qui ont leurs travaux en retard.

L'Elagueuse, déjà tant appréciée par l'avantage immense qu'elle procure par son travail bien fait, l'est encore beaucoup plus par celui qu'on obtient par la célérité avec laquelle on opère. Les contrefacteurs grossiers de cet instrument font son éloge par les efforts qu'ils font dans l'ombre pour tâcher de l'imiter.

Ecrire franco à M. BARBARY, mécanicien breveté, s. g. d. g., à Lunzsch (Lot), pour le perfectionnement de cet instrument.

Le prix de l'Elagueuse est fixé à 15 fr.

Bien indiquer son adresse.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in 8° de 112 pages. 1 fr.

A VENDRE
UNE
MAISON
SISE
RUE DE LA MAIRIE, 6
A CAHORS

Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en cinq pièces ; d'un deuxième étage composé également de cinq pièces et d'un balcon couvert ; une grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison.

S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire, et qui donnera des facilités pour le paiement.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ente, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardins anglais.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1^{er} novembre, à M^{lle} Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.

A VENDRE

Une belle Propriété dans l'Aveyron, ligne d'Orléans, — 4 kilomètres environ d'une gare très importante, de contenance d'environ cent hectares où l'on trouve du phosphate.

Mise à prix 250 mille francs. — S'adresser à M^e Granier, notaire à Villfranche.

A VENDRE

Le Château de MAUROUS canton de Puy-l'Évêque (Lot) et ses dépendances.

S'adresser à M. Rives, maire de Vire, (même canton), fondé de pouvoirs de la famille Marcellus.

NÉVRALGIES
GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉVRALGIQUES DU D^r CRONIER
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

COUDRON DE GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café

dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manie-ment si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, Bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes :

EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille :

- BRONCHITES
- CATARRE DE LA VESSIE
- RHUMES
- TOUX OPINIÂTRE
- IRRITATION DE POITRINE
- COQUELUCHE
- MAUX DE GORGE

EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau :

- AFFECTIONS DE LA PEAU
- DÉMANGEAISONS
- MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre parties d'eau. (efficacité toute spéciale.)

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Prix du flacon : 2 francs

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^o Une MAISON, sise à Cahors, Boulevard Nord (Maison Drost).

2^o Une MAISON, sise à Cahors, rue Fondue, derrière celle indiquée ci-dessus.

3^o Une VIGNE, avec maison d'habitation et fontaine d'eau vive, sise au haut de la côte de Regourd, dans une situation des plus agréables.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M^e Lagarrigue, notaire, ou à M^e Delbreil, avoué.

AVIS

Le Maire de la commune de Fontaines, a l'honneur d'annoncer au public que la Foire qui se tient habituellement le 11 février, se tiendra, cette année le samedi 10 février.

DUGES, maire.

Fond d'épicerie

à céder

S'adresser au bureau du Journal.

Paris-Province

Administration à Paris, rue de l'Échiquier.
L'Administration de Paris-Province fournit à la Province tout ce que l'on peut avoir besoin de se procurer à Paris — tout, sans exception.

L'Administration achète en fabrique ce qui lui est demandé — n'importe quel article — Elle expédie à ce même prix et elle ne demande qu'une simple commission de 3 %. Adresser toute demande à M. E. Mirambeau, directeur général. — On répond par le courrier du jour à toute lettre parvenue le matin.

MAUX DE GORGE
INFLAMMATIONS DE LA BOUCHE
PASTILLES de DETHAN
au sel de BERTHOLLET
(Chlorate de potasse)

Unique remède contre les maux de gorge et les inflammations de la bouche. Elles rendent la souplesse au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets si désastreux du mercure.

OPIAT DE DETHAN
Dentifrice au sel de Berthollet
Recommandé aux personnes dont les dents se déchaussent et s'ébranlent, dont les gencives saignent, et à celles qui font usage du mercure. Il entretient la blancheur des dents.

ÉLIXIR, POUDRE DE DETHAN
Dentifrices au sel de Berthollet
Parfum et saveur agréables, hygiène parfaite, telles sont les qualités de l'Élixir et de la Poudre dentifrices pour la toilette de la bouche; ils s'emploient concurremment.

DÉPÔTS :
A Paris, rue du Faub.-St-Denis, 90.
A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

Banque de l'actionnaire.

Appointements fixes, commission de banque et remises à toutes personnes pouvant nous représenter. — Nous n'exigeons aucun cautionnement. Les fonctions de Directeurs de succursales consistent dans l'encaissement des coupons, la transmission des ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières, les paiements de chèques, souscriptions, les avances, les prêts viagers et hypothécaires, les ventes et achats de grandes propriétés et l'escompte.

Adresser les demandes et références au Directeur de la Banque de l'actionnaire, 4, rue Châteaudun, à Paris.

AVIS

Par suite de la vente de la fonderie de St-Georges (Cahors), la clientèle de cette usine est prié d'adresser ses demandes à M. Jullia, fondeur, qui en est l'acquéreur et qui joint ce fonds à son usine de fonderie, faubourg Cabessut.

Il mettra tous les soins à satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.